



Vente du biens loué par une agence

Par **deborah37000**, le **20/05/2016** à **15:41**

Bonjour,

Mon compagnon et moi avons loué une maison en passant par agence en janvier 2016 (avec des frais de gestion). En faisant l'état des lieux, beaucoup de choses étaient à refaire mais rien n'a été refait. Nous avons donc fait un recommandé à l'agence pour diverses choses et ils nous ont envoyé les entreprises concernées pour faire des devis, depuis, plus de réponses.

Il y a 3 jours, je reçois un recommandé me disant que la maison est vente et que mon bail prendra fin en janvier 2019, cela fait 4 mois que nous nous sommes installés et nous avons appris, par le propriétaire, que la maison n'a jamais été à louer mais elle était bien à vendre, chose que l'agence ne nous a pas communiquée avant la location, et que c'est l'agence qui a décidé de la louer.

J aimerais savoir quel sont mes recours possibles.

Cordialement.

Par **Lag0**, le **20/05/2016** à **15:44**

Bonjour,

A mon avis, il y a un malentendu. L'agence n'aurait pas loué un bien contre l'avis du propriétaire...

Vous avez signé un bail de 3 ans, le bailleur vous donne congé à l'échéance des 3 ans, rien que de bien normal. Je ne vois pas de quels recours vous voulez parler...

Par **Visiteur**, le **21/05/2016** à **22:45**

Effectivement, le propriétaire a signé un mandat de gestion locative sans lequel une agence n'a pas délégation pour chercher un locataire.

Par **Tisuisse**, le **22/05/2016** à **07:34**

Bonjour deborah,

Est-ce que, dans le courrier recommandé, votre propriétaire vous a proposé de racheter cette maison et vous a indiqué quel en était le prix "net vendeur" ?